



## SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°B-002-4-2023

**OBJET : Non renouvellement de l'adhésion à  
Nièvre Ingénierie**

Date de convocation : 28/11/23  
Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 9  
Absents : 5  
- Dont représentés : 0  
Votants : 9  
- Pour : 9  
- Contre : 0  
- Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Patrice GRIMARDIAS, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant que la communauté de communes adhère depuis 2020 à Nièvre Ingénierie pour des missions de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art et les routes du territoire ;

Considérant qu'aucune commune n'a indiqué vouloir faire appel aux services de Nièvre Ingénierie ces derniers temps et qu'un agent technique de la voirie arrive dans les effectifs en janvier prochain ;

**LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

1. Décide de ne pas renouveler l'adhésion de la communauté de communes à Nièvre Ingénierie.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Marie LECLERCQ

